

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Kohl Kelso  
<https://www.cadre21.org/membres/kelsok-edu-etsb-qc-ca>

Date d'obtention : 2022-02-13 03:18:32

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est important de suivre la trousse d'intervention en utilisant la questionnaire quand l'intervenant rencontre les élèves impliquées. La méthode d'intervention Sexto a été réalisé pour les intervenant en milieu scolaire pour agir dans une manière efficace pour préserver l'intégrité de la victime et les autres élèves impliquées dans la situation. C'est important que les policiers sont consulter dans tous les cas Sexto, sauf dans un situation ou l'intervenant juge que la situation s'agit d'une acte malveillante. Dans ce cas, les policiers doivent être appeler immédiatement pour priorisé une enquête policière traditionnelle.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En tant qu'un directeur adjoint d'une école secondaire, j'ai déjà intervenu dans une situation ou une élève a envoyé des photos nues à un autre élève. Dans ce cas, j'ai du interpellé une intervenante dans notre department des services aux étudiants. Avec la formation, je vais être capable d'intervenir plus efficacement dans ces telles situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prioriser la protection de l'intégrité et la confidentialité. Dans une situation ou l'intervenant juge que l'intention s'agit d'une acte malveillante, l'intervenant doit arrêter de poser des questions à l'instigateur, saisir son téléphone et appeler le service de police pour leur transmettre le dossier. C'est important que l'intervenant ne consulte pas les photos ou vidéos vi qu'il s'agit d'une acte criminelle - visionner de la pornographie juvénile.